

Le progrès des sciences médicales, l'amélioration des services de santé et le relèvement des normes de nutrition et autres expliquent la situation avantageuse de la santé au Canada, la baisse de la mortalité et l'allongement de la vie moyenne. Les progrès accomplis dans la lutte contre les maladies contagieuses mettent en lumière les problèmes que présentent les groupes atteints de maladies chroniques et les invalidités de la vieillesse. L'invalidité est surtout causée par les maladies de cœur, les maladies hypertensives, l'arthrite et le rhumatisme. Les infirmités qui suivent l'apoplexie, la maladie de Parkinson, l'épilepsie, la sclérose en plaques, sont toutes des causes d'invalidité chez un grand nombre de personnes. Le taux de mortalité du cancer pulmonaire continue à monter et à faire l'objet de polémiques. Les maladies mentales demeurent un problème de la plus haute importance. Les taux d'accidents, et particulièrement ceux des accidents de la route, constituent un problème constant et tragique, surtout lorsque des enfants sont en cause. Le Canada partage aussi l'inquiétude du monde entier en ce qui concerne les dangers présentés par les radiations d'origine médicale ou industrielle, ou provenant des retombées.

Les progrès accomplis dans le domaine du bien-être ont été assez importants pour faire ressortir les problèmes qui restent, dont certains sont de grande envergure. L'urbanisation rapide, la proportion croissante de vieillards parmi la population, l'immigration massive, comptent parmi les phénomènes sociaux dont il importe maintenant de se préoccuper. La croissance de la société industrielle au Canada s'est cependant accompagnée d'une amélioration sensible du niveau général de vie. L'augmentation du revenu net a relevé le niveau de la nutrition et de l'habitation; les travailleurs de l'industrie ont bénéficié de l'amélioration des conditions de travail et du raccourcissement des journées. En outre, les services techniques et les services de santé des villes ont pu, au cours des dix dernières années, s'étendre à la population rurale, qui a pris ainsi une part accrue à de nombreux aspects de l'amélioration générale de notre niveau de vie.

PARTIE I.—SANTÉ PUBLIQUE

Section 1.—Services fédéraux, provinciaux et municipaux

Au Canada, ce sont d'abord les gouvernements provinciaux qui ont la responsabilité des services de santé, quoique les lois provinciales délèguent souvent aux municipalités des pouvoirs considérables en certaines matières. Certains secteurs de la santé sont de la compétence du gouvernement fédéral. Tous les paliers de gouvernement bénéficient de l'appui et de la collaboration du réseau d'organismes volontaires qui s'est constitué au cours des années.

Sous-section 1.—Services fédéraux

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est la principale administration fédérale à s'occuper de la santé; d'importants programmes de traitement sont administrés d'autre part par le ministère des Affaires des anciens combattants et celui de la Défense nationale. Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, analyser et publier la statistique de la santé, le Conseil national des recherches et le Conseil de recherches pour la défense, de programmes de recherches médicales, et le ministère de l'Agriculture, de certaines mesures d'hygiène relatives à la production des denrées alimentaires.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social réglemente les aliments et les drogues, les drogues narcotiques y comprises; il administre des services de quarantaine et des services de santé pour les immigrants, s'acquiesce des obligations internationales assumées par le Canada en matière de santé et fournit des services de santé aux Indiens, aux Esquimaux et à d'autres groupes spéciaux. Il assure aux provinces des services de consultation et de coordination, de même qu'il administre les subventions accordées aux ministères provinciaux de la Santé et aux organismes bénévoles d'envergure nationale.